

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-162

LE PRESIDENT,

Objet :

**Accord-cadre à marchés
subséquents de travaux de
réfection d'enrobés**

**Avenant n°1 - Titulaire n°2 :
EUROVIA**

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte « Roannaise de l'eau ».

Vu la délibération n°2026-039 du Comité syndical du 20 mai 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu les dispositions des articles R.2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents de travaux de réfection d'enrobés a été conclu avec la société EUROVIA sans montant minimum et un montant maximum de 1 550 000.00 € HT, toutes périodes incluses, pour une durée de 1 an reconductible 3 fois, notifié le 20 mars 2024 ;

Considérant qu'un prix nouveau supplémentaire au Bordereau des Prix Unitaires de l'accord-cadre est nécessaire, pour permettre la réalisation de travaux urgents ;

Considérant que la création de ce nouveau prix n'a pas d'incidence sur le montant du marché.

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- 1°) d'approuver et de signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour les travaux de réfection d'enrobés avec le titulaire n°2 EUROVIA ;
- 2°) de préciser que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Roanne, le 10 septembre 2026

Le Président,



Daniel FRECHET

Roanne, le 10 septembre 2026

Le Président

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N°1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

ROANNAISE DE L'EAU
63 rue Jean Jaurès
CS 30215
42313 ROANNE CEDEX

B - Identification du titulaire de l'accord cadre

EUROVIA DALA
348 Avenue Charles de GAULLE
42 153 RIORGES

SIRET n° : 317 975 910 00231

C - Objet de l'accord cadre

- Objet du contrat : **Accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de réfection de voirie**
- Date de la notification du contrat : **21 mars 2024**
- Durée d'exécution du contrat : **pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement 3 fois 1 an**
- Montant initial du contrat :
 - **Sans montant minimum et avec un montant maximum de 1 550 000.00 € HT, périodes de reconduction incluses.**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Introduction de prix nouveaux :

Le présent avenant a pour objet d'instaurer un prix nouveau pour encadrer les réfections définitives **sous 1 mois maximum après travaux** sous emprise des voiries départementales via l'instauration d'un forfait pour campagne ponctuelle de 1 à 10 Fouilles.

Code	Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en HT
15	INSTALLATION DE CHANTIER POUR UNE CAMPAGNE PONCTUELLE DE 1 A 10 FOUILLES Cette dernière regroupe l'ensemble des installations de chantier sur une campagne complète avec un minimum de 1 et un maximum de 10 réfections de tous types demandés sur l'ensemble du territoire de Roannaise de l'Eau Par campagne : le prix intègre la signalisation temporaire pendant toute la durée de chaque opération de la campagne (y compris feux tricolores si besoin) : les fournitures sur chantier, les mises en place, la surveillance, l'entretien, le nettoyage ainsi que le repliement complet de l'installation de signalisation en fin de chaque opération de toute la campagne conformément à la réglementation en vigueur. Le traçage et le repérage de chacune des surfaces Le déplacement de l'ensemble de l'atelier, du matériel et du personnel nécessaire à la mise en œuvre des enrobés mécaniques ou manuelle de la campagne	Par campagne	

Cette campagne de fouille ponctuelle sera à réaliser dans un délai de 1 mois maximum à compter de la demande de Roannaise de l'Eau.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒

Non

☐

Oui

E - Signature du titulaire de l'accord cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)